

L'AFFAIRE VAN MEEGEREN

par J. W. KALLENBORN,

Chef du Bureau d'Investigation Criminelle de La Haye.

La découverte des « Vermeer »

Peu après la libération, en mai 1945, un capitaine de l'armée néerlandaise attaché à la « Field Security », entra en contact avec un Allemand qui, durant la guerre, fut administrateur du magasin bien connu *Goudstikker* à Amsterdam. Il découvrit alors que cet Allemand avait acheté pour 1.650.000 florins un tableau représentant « La Femme adultère », attribué à Vermeer de Delft, célèbre peintre de l'école classique hollandaise. Ce tableau fut ensuite vendu à Hermann Göring.

L'interrogatoire de plusieurs intermédiaires lui fit découvrir que ce tableau, ainsi que cinq autres œuvres de Vermeer de Delft, avait été mis sur le marché par l'artiste peintre *Han van Meegeren*.

Le capitaine s'adressa ensuite, aux fins d'informations, à Van Meegeren qui affirma avoir vendu quelques primitifs et avoir acquis ainsi sa fortune. Etant soupçonné d'avoir vendu des tableaux à l'Allemagne et, de ce fait, de collaboration, van Meegeren fut arrêté par le capitaine le 25 mai 1945 à son domicile, Keizersgracht, 321, à Amsterdam et transféré à la maison d'arrêt.

Précisément à la même époque le bruit courait dans le monde artistique que les tableaux du peintre du XVII^e siècle, Vermeer de Delft, provenant de Van Meegeren, avaient été, en réalité, exécutés par lui.

Le désarroi parmi les amateurs s'accrut à mesure que ces bruits se répandaient. Quelle était la part de vérité dans cette affaire ? On ne pouvait vraiment pas croire à la falsifi-

cation, car les peintures les plus renommées comme « Les Pèlerins d'Emmaüs » et « Le Lavement de pieds » ou « Le Christ dans la maison de Marthe et de Marie » n'avaient été achetées — pour le compte de musées et de collectionneurs moyennant des sommes considérables — qu'après avoir été reconnues comme authentiques par les meilleurs experts en tableaux et les meilleurs restaurateurs. Tout cela motiva un interrogatoire de Han van Meegeren qui eut lieu le 12 juillet 1945, par le « Militair Gezag ».

Avant d'entrer dans les autres détails de cet interrogatoire, au cours duquel van Meegeren fit une déposition qui stupéfia et consterna les critiques d'art, insistons sur l'étonnement avec lequel le peintre accueillit la critique de ses œuvres : « Je ne peux, dit-il, peindre autrement que dans mon propre style et je ne comprends pas que le monde entier ait tenu « Les Pèlerins d'Emmaüs » pour un Vermeer. » Le succès avait été vraiment déconcertant. Dans le monde entier, des journaux et périodiques avaient publié des articles lyriques, comme par exemple : « Le Tableau de Vermeer de Delft est une des meilleures symphonies de Beethoven, descendue directement du ciel ».

Evidemment cette affaire sensationnelle devait être examinée de très près et l'instruction fut confiée à l'inspecteur de la Recherche d'Etat, *W.C.J. Wooning*, attaché au Bureau d'investigation criminelle du Département de la Police.

Une des premières visites fut faite au Directeur du Musée Boymans à Rotterdam, qui déclara avoir reçu, avant la guerre, une

lettre enthousiaste d'un connaisseur néerlandais notoire, séjournant à Monte-Carlo, dans laquelle celui-ci attirait son attention sur une toile intitulée « Les Pèlerins d'Emmaüs » de

l'esprit qui en émanait ainsi que la signature, lui donnèrent la certitude que cette peinture était due à Vermeer de Delft. Il avait étudié plus d'une fois des œuvres de Vermeer et



« LE CHRIST DANS LA MAISON DE MARTHE ET DE MARIE »
Œuvre de J. VERMEER

Vermeer qu'un de ses amis lui avait montrée. Le Directeur eut plus tard l'occasion de voir ladite toile dans un coffre-fort de banque à Paris. Les couleurs et le dessin de ce tableau,

c'est pourquoi il se sentait capable de reconnaître sa signature authentique.

Quelques mois plus tard, la même toile reparut à Amsterdam entre les mains d'un

marchand de tableaux, avec qui le Directeur prit contact par la suite.

Un restaurateur de tableaux renommé qui garda « Les Pèlerins d'Emmaüs » trois mois dans son atelier aux fins de rentoilage et de rafraîchissement et qui eut l'occasion de l'examiner et de l'étudier, arriva à la conviction absolue que cette toile était une œuvre de Vermeer de Delft. Tout indiquait qu'elle avait été peinte au XVII^e siècle et selon lui, les matières colorantes dataient également de cette époque.

Les couleurs employées, la façon de peindre, le maniement des pinceaux ainsi que la signature de Vermeer apposée sur le tableau, lui donnèrent une certitude absolue quant à l'authenticité de ce tableau.

D'autres experts furent également du même avis et, pour ainsi dire, la totalité du monde artistique reconnu « Les Pèlerins d'Emmaüs » comme un chef-d'œuvre de Vermeer que les Pays-Bas devaient conserver.

Finalement, le Musée Boymans acheta ce tableau pour une somme de 520.000 florins.

La Direction du Bureau d'Etat pour la documentation d'Art historique à La Haye fit savoir qu'en 1943, des marchands de tableaux d'Amsterdam offrirent à la vente au Rijksmuseum un tableau représentant « Le Lavement de Pieds » ou « Le Christ dans la Maison de Marthe et Marie », signé et par conséquent attribué à l'artiste peintre néerlandais, Vermeer de Delft.

Ce tableau avait déjà été étudié par nombre de connaisseurs. Un échantillon de peinture fut prélevé, notamment de l'habit bleu du Christ, échantillon qui fut examiné microchimiquement. Il résulta de cet examen que l'échantillon se composait de lapis lazuli, couleur spécifique du XVII^e siècle. Et tout cela, sous la signature de Vermeer !

En conséquence, et puisque la couleur aussi bien que la composition ressemblaient à

celles des « Pèlerins d'Emmaüs », ce tableau fut également reconnu comme authentique et acheté au profit du Rijksmuseum pour la somme de 1.250.000 florins.

Après l'achat du dit Vermeer, le bruit courut que d'autres toiles de Vermeer étaient encore en circulation, sur lesquelles on observait le plus grand silence.

Un marchand de tableaux d'Amsterdam raconta que ces œuvres, attribuées à Vermeer, faisaient partie de la collection de l'artiste peintre Han van Meegeren, domicilié à Laren, et plus tard à Amsterdam. Il ne l'avait appris, disait-il, qu'après avoir vendu plusieurs tableaux comme « La dernière Cène », « La Bénédiction d'Isaac », « La Femme adultère », tous les Vermeer, ainsi qu'un « Intérieur » de Pieter de Hoogh.

Une publication ayant paru des œuvres de Han van Meegeren, dans laquelle se trouvait une figure rappelant « La dernière Cène » et les « Pèlerins d'Emmaüs », attribués tous deux à Vermeer, on commença à soupçonner Han van Meegeren de se rendre coupable de falsification de tableaux.

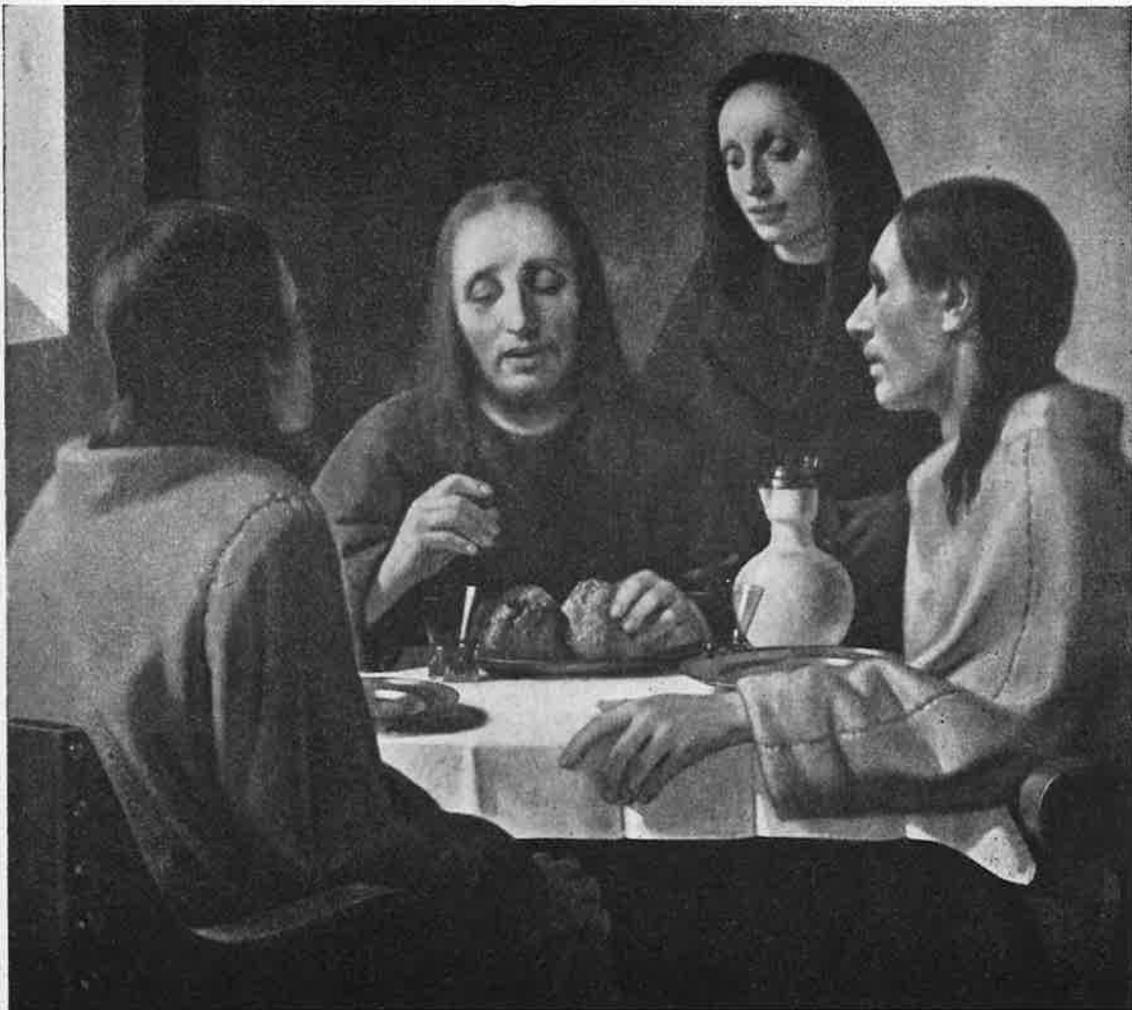
Goering, amateur d'art

De nombreux témoins durent ensuite subir un interrogatoire détaillé. Un banquier d'Amsterdam déclara qu'en automne 1943 il résolut de vendre sa maison, située 321 Keizersgracht. Par l'intermédiaire d'un architecte, il entra en contact avec l'intéressé, Han van Meegeren, domicilié à Laren, dont il n'avait jamais entendu parler jusqu'alors. La vente fut bientôt conclue. Après cette transaction, M. et Mme van Meegeren lui rendirent plusieurs fois visite afin de prendre des dispositions pour l'ameublement de la maison. Lors d'une de ces visites, van Meegeren lui demanda de bien vouloir le présenter avec sa femme à M. Miedl, de la maison Goudstikker, car il s'intéressait

beaucoup aux tableaux anciens. La visite eut lieu en effet et van Meegeren trouva les toiles qu'il avait vues chez Miedl assez médiocres. Quelques jours plus tard, van Meegeren dé-

s'agissait. Peu après, van Meegeren vint en voiture à Amsterdam, 321 Keizersgracht, porteur d'une boîte plate en bois.

Van Meegeren déclara avoir fait le voyage



« LES DISCIPLES D'EMMAÛS »

Œuvre de H. van Meegeren, attribuée à J. VERMEER

clara connaître une toile beaucoup plus intéressante à acheter. La valeur de cette toile serait de deux millions et demi de florins, mais il ne voulut pas dire de quel tableau il

spécialement pour montrer la toile indiquée par lui comme intéressante, et demanda au banquier de bien vouloir la présenter à M. Miedl. Il le pria en outre de n'en parler

à personne, car c'était une trouvaille de sa part que nul ne devait connaître.

Pour des raisons personnelles, le banquier ne voulut pas jouer le rôle d'intermédiaire.

Finalement, van Meegeren entama lui-même les pourparlers avec Miedl et après quelques discussions, le tableau en question représentant « La Femme adultère », fut vendu à Miedl pour la somme de 1.650.000 florins.

Le banquier, présent à quelques entrevues, déclara avoir été témoin de divergences d'opinions violentes et continuelles au sujet du nom de la propriétaire, nom que van Meegeren refusa catégoriquement de donner.

Van Meegeren devait confirmer la vente par écrit et signer en même temps une déclaration selon laquelle il communiquerait le nom de la propriétaire deux ans après la date de la vente à Gøring, à la collection duquel était destiné le chef-d'œuvre.

Miedl avoua au banquier qu'il regrettait beaucoup que van Meegeren exigeât l'envoi immédiat des tableaux en Allemagne, et sans les montrer à qui que ce soit en Hollande. S'il n'avait pas fallu tant se précipiter, il aurait pu prendre des dispositions et acheter la toile pour son propre compte. Lorsque le banquier sut que cette toile devait être expédiée en Allemagne, il insista aussitôt auprès de Miedl pour qu'il obtînt en échange, de Gøring, d'autres peintures d'une valeur identique. Miedl promit aussitôt de faire le nécessaire, non par souci d'honnêteté à l'égard des collections d'art néerlandaises, mais les rapports monétaires étaient déjà tels qu'il préférait des marchandises à de l'argent; il fit connaître au banquier qu'à la première entrevue avec Gøring, il avait déjà été question de ce projet, après quoi un choix rapide fut fait parmi les photographies des tableaux de la collection de Gøring. L'échange définitif et le choix des tableaux à transporter par chemin de fer aux Pays-Bas comme contrepartie demanda

beaucoup de temps à Gøring. Toutefois, van Meegeren ne fournit pas la déclaration promise et Miedl ne paya pas à la date convenue. Celui-ci sollicita l'aide du banquier qui reçut alors de van Meegeren la déclaration demandée. Quoique cette déclaration fût destinée à Gøring, elle semble ne jamais avoir été envoyée.

Quant au paiement à la date convenue, van Meegeren ne reçut pas le montant proposé. Après intervention du banquier, une banque lui paya une somme de 1.500.000 florins en espèce. Le solde devait être payé aussitôt cette transaction terminée, par conséquent après l'arrivée à Amsterdam d'un wagon venant de Berlin et contenant la contre-partie de 2 millions de florins.

Ceci eut lieu fin février, début mars 1944.

D'autres transactions

Un autre témoin important — courtier en immeubles — alors domicilié à Laren, déclara avoir reçu un coup de téléphone d'Amsterdam, au début de 1940, d'un monsieur se nommant Han van Meegeren et qui cherchait une maison avec atelier dans la commune de Laren.

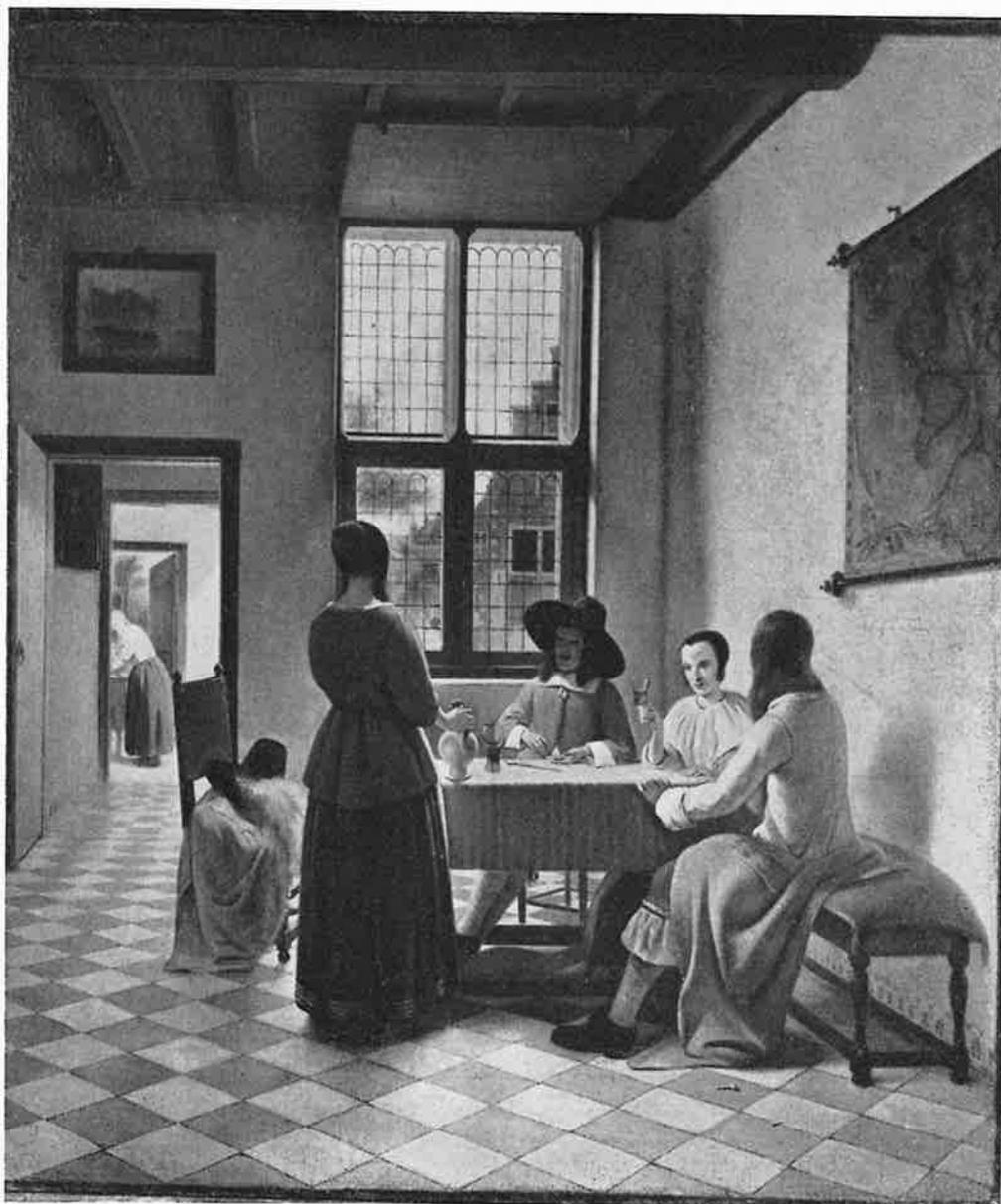
Non seulement ce courtier avait obtenu que van Meegeren pût louer une villa meublée, mais il s'était également occupé pour lui de la vente d'un terrain et de quelques maisons dans cette commune. Van Meegeren lui avait raconté en passant qu'au cours des années, il avait gagné beaucoup d'argent en faisant le portrait de riches Américains et Anglais et en collectionnant les objets d'art.

Fin 1940, van Meegeren pria le courtier de bien vouloir l'aider à conclure une transaction exceptionnelle. Il expliqua qu'une dame noble de La Haye désirait vendre une peinture; il proposait au courtier de se charger de cette vente car, ayant une exposition à organiser, il ne voulait pas être dérangé pour des tran-

sactions commerciales. Ce tableau provenait d'une grande collection de biens familiaux d'environ 80 pièces.

Van Meegeren lui montra ensuite un

tableau représentant une « Tête de Christ ». Il lui fit remarquer que c'était un Vermeer authentique, qui devait rapporter 500.000 florins.



« INTÉRIEUR »

Œuvre de H. van Meegeren, attribuée à PIETER DE HOOCH

Il est intéressant de noter que van Meegeren le pria de mettre la toile dans la chambre forte d'une banque d'Amsterdam, et de pressentir ensuite certain marchand d'objets d'art au sujet de ce tableau: s'il acceptait, il conviendrait d'enlever la toile de la chambre forte « car en procédant ainsi, l'on donnait plus d'importance à l'affaire ». Le courtier employa donc cette tactique. Par son intermédiaire, les tableaux suivants furent vendus simultanément au même marchand d'objets d'art: « Tête de Christ » (400.000 florins), en 1941 « La dernière Cène » (1.600.000 florins) et « Intérieur » de Pieter de Hoogh (220.000 florins), enfin en 1942 « La bénédiction d'Isaac » (1 million de florins).

Pour le courtier, qui ne douta jamais de l'authenticité de ces toiles, ce fut également une bonne affaire, car il reçut une commission totale de 540.000 florins.

Cela nous entraînerait trop loin d'examiner toutes les transactions des intermédiaires. Pour permettre aux lecteurs de suivre de plus près le personnage principal, il est intéressant de connaître les déclarations de son ami d'enfance qu'il connaissait depuis environ trente ans.

Ce monsieur, domicilié à Londres, fut interrogé par l'inspecteur Wooning. Il raconta entre autres connaître l'artiste peintre, Han van Meegeren, depuis 1920, alors que celui-ci habitait encore La Haye. A cette époque il ne faisait que le portrait de ses proches parents.

Van Meegeren ayant quitté La Haye, ils se perdirent de vue assez longtemps. Le peintre s'était établi dans le Midi de la France. En 1936, 1937 et 1938, l'ami en question et sa famille passèrent régulièrement la saison dans une maison située entre Nice et Menton. C'est alors qu'il renoua des relations avec van Meegeren.

Il croyait se rappeler que pendant l'été 1937, probablement à Nice, au cours d'une visite faite avec sa femme à van Meegeren, celui-ci leur fit un récit dont voici un extrait:

« Van Meegeren avait découvert quelques tableaux qu'il attribuait à des maîtres hollandais des XVI^e et XVII^e siècles. Ils étaient en possession d'une dame qu'il disait se nommer Mavrouke. Elle était née en Hollande et sa famille possédait ces tableaux depuis des temps immémoriaux. Depuis des années, elle était mariée avec un Italien qui habitait au bord d'un des lacs de son pays.

Elle avait hérité de ces toiles il y avait fort longtemps. Le peintre était souvent l'hôte de cette famille qu'il estimait beaucoup.

Ils étaient anti-fascistes et toujours espionnés par des agents. Constamment en danger, ils aspiraient à partir pour l'Amérique.

« Lorsque van Meegeren signala à cette amie que les tableaux avaient probablement une très grande valeur, elle désira les vendre à l'étranger pour se procurer des dollars afin de pouvoir émigrer en Amérique.

« Toutefois, l'exportation de tableaux étant interdite en Italie sous menace de sanctions très sévères, il fallait trouver un moyen pour les transporter en France.

« D'après van Meegeren, s'il les vendait lui-même, la famille serait en danger car les tableaux seraient signalés publiquement et la trace conduirait jusqu'à lui comme ami de la maison. Pour cette raison, un inconnu devait être chargé de l'opération.

« Lorsque van Meegeren parla de son ami d'enfance à la famille italienne, celle-ci consentit volontiers à le charger de cette vente et à l'en récompenser par une forte commission. L'ami dont il s'agit proposa alors spontanément au peintre de rencontrer cette famille en Italie pour visiter la collection, mais van Mee-

geren refusa cette offre, et il ne voulut pas divulguer le nom des intéressés. Son idée était d'apporter personnellement un des tableaux en France, mais comme il était lui-même surveillé, il en avait chargé des intermédiaires. Quelque temps plus tard, van Meegeren dit que ceux-ci avaient réussi à lui apporter la toile en la cachant dans le pneu d'une voiture venue d'Italie.

« Son ami vint alors voir le tableau et van Meegeren affirma qu'à son avis c'était un authentique Vermeer. Il montra une signature — un V et un M très effacés et presque illisibles — et déclara que Vermeer signait souvent de cette façon. Naturellement des experts devaient établir l'authenticité de cette pièce; van Meegeren proposa d'aller avec la toile chez un connaisseur d'art néerlandais domicilié à Monte-Carlo, qu'il considérait comme un des plus grands experts dans le domaine des maîtres néerlandais des XVI^e et XVII^e siècles, et qui était facile à atteindre, sous réserve, toutefois, que ni son nom, ni la provenance du du tableau ne seraient cités; il faudrait dire simplement que le tableau provenait d'un mobilier français dont il s'était occupé. Quelques jours plus tard, van Meegeren fit mettre la toile dans une grande caisse et l'ami se rendit chez le célèbre expert.

« Celui-ci déclara qu'il recevait presque chaque semaine, aux fins d'expertise, des tableaux et des photographies de soi-disant chefs-d'œuvre, et après examen, 98 sur 100 étaient une déception. L'ami du peintre partit avec le sentiment que cette affaire se terminerait de la même façon. L'expert devait débiller la toile le lendemain et l'étudier en toute tranquillité. »

Lorsque l'ami revint deux jours plus tard, comme convenu, l'expert, fort enthousiaste, lui dit: « Ce tableau est un des plus beaux Vermeer qui existent. » C'était la toile, devenue célèbre plus tard, et représentant *Les Pèlerins d'Emmaüs*. Il était disposé à donner

un certificat d'authenticité, et à cette fin il fallait faire photographier le tableau. Il proposa un photographe qui opéra en présence de van Meegeren, après quoi l'expert apposa lui-même la déclaration d'authenticité, au dos d'une des photocopies.

A la fin de leurs vacances, l'ami du peintre, sa femme et ses enfants rentrèrent à La Haye, après avoir déposé le tableau dans la chambre forte d'une banque de Paris.

Il engagea d'abord des pourparlers avec un antiquaire désigné par van Meegeren, et connu pour avoir des débouchés en Amérique, mais celui-ci recula devant le prix demandé: 100.000 livres sterling.

Puis il entra en contact avec le Directeur du Musée Boymans à Rotterdam, à qui il montra la photographie certifiée. Celui-ci, étant allé voir le tableau à Paris, se montra tout aussi enthousiaste que l'expert.

Le Directeur et le Sous-Directeur du « Mauritshuis » à La Haye s'y rendirent également et firent même analyser l'œuvre du point de vue technique. Quelques fils et fibres, ainsi qu'un fragment de peinture furent prélevés au bas de la toile et il fut constaté qu'il s'agissait d'une toile et de couleurs caractéristiques de l'époque de Vermeer.

Peu après, le Directeur du Musée Boymans insista pour qu'on achetât la toile, mais le prix constituait un obstacle. Des pourparlers furent entamés avec un marchand d'objets d'art d'Amsterdam, qui proposa de chercher acquéreur. Finalement, l'achat de ce tableau put être conclu, grâce à l'appui financier de l'Association « Rembrandt » et d'autres amateurs d'art.

Van Meegeren reçut un montant de 320.000 florins, majoré d'une somme destinée aux intermédiaires qui avaient fait passer le tableau en France.

L'ami termina son exposé en déclarant qu'il n'avait jamais su que le tableau représentant

Les Pèlerins d'Emmaüs avait été peint par van Meegeren. Ni lui, ni sa femme n'en ont eu le moindre soupçon.

Stupéfiants aveux

Pour quels motifs van Meegeren a-t-il agi ? Était-ce purement et simplement par appât du gain ? ou sinon, quels ont été ses mobiles ?

De quelle façon a-t-il reproduit les tableaux qui ont amené une telle confusion ?

J'emprunte la réponse à ces questions à l'interrogatoire de van Meegeren, qui eut lieu le 10 août 1945 en présence de l'inspecteur Wooning.

L'inculpé déclara se nommer :

Henricus Anthonius van Meegeren, né le 10 octobre 1889 à Deventer, artiste peintre de son état et demeurant 321 Keizersgracht, à Amsterdam.

En 1932, il fut proposé comme Président du « Cercle artistique de La Haye », mais il ne fut pas nommé par suite de la suspension du vote. Au cours de la même année, il quitta La Haye pour le Midi de la France, se sentant méconnu par divers critiques d'art.

Un beau jour, il décida de se venger des critiques et experts, qui se croyaient capables de juger les œuvres d'autrui, en créant une œuvre comme le monde n'en aurait jamais vue.

Dans divers musées néerlandais ainsi qu'à l'étranger, il avait étudié à fond les œuvres de Vermeer de Delft afin de rassembler les connaissances nécessaires à la création d'œuvres en tous points identiques.

Puis il rechercha les moyens et les matières premières utilisées par Vermeer. Qu'il les ait trouvés, les toiles peintes par lui en témoignent.

Vers 1934, il acheta à Amsterdam plusieurs antiquités ainsi qu'une peinture à l'huile représentant *La Résurrection de Lazare*, exécutée

par un peintre inconnu, probablement vers 1600.

Dans ce tableau, il découpa une bande de 30 cm. environ. Cette bande devait se trouver encore dans son atelier de Nice; elle allait donc pouvoir être comparée avec la toile *Les Pèlerins d'Emmaüs*.

Il utilisa cette toile pour peindre *Les Pèlerins d'Emmaüs*, après avoir enlevé la peinture originale. Personne, pas même sa femme, n'avait été témoin de ce travail.

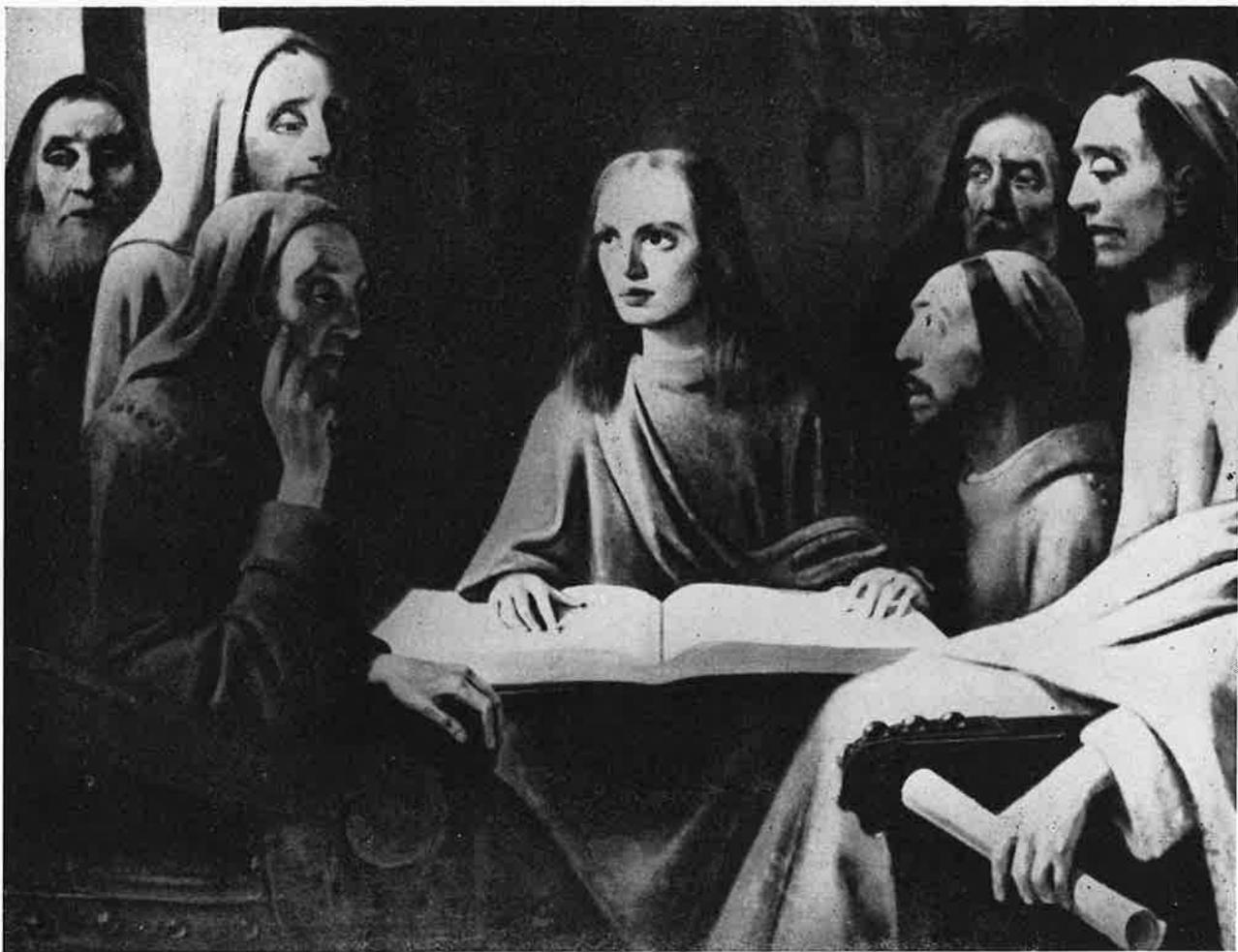
Afin de pouvoir saisir le drapé, il prit comme modèle un Italien, dont il ne connaît pas le nom, mais qui travaillait à proximité de sa villa. Toutefois, il n'a pas reproduit ses traits. Personne d'autre n'a posé pour ce tableau et les personnages y figurant sont imaginaires.

Le petit pot et les assiettes en étain, qu'il utilisa pour cette composition, se trouveraient encore dans son atelier à Nice. Les deux verres, reproduits sur cette toile, furent également son bien, quoique la forme en ait été légèrement modifiée.

Auparavant, il avait étudié à fond la signature de Vermeer et l'avait apposée sur la toile *Les Pèlerins d'Emmaüs* pour donner à ce tableau un cachet d'authenticité.

Le cadre de *La Résurrection de Lazare* fut réduit et adapté aux *Pèlerins d'Emmaüs*. Il utilisa pour ce travail les mêmes petits clous que ceux employés pour la toile originale. Ce cadre se trouve encore au Musée Boymans. Il nettoya les quatre bords de la toile réduite. D'après van Meegeren, il était donc possible que les bords ne correspondent pas avec la bande découpée de l'original, mais la longueur et la largeur ainsi que la distance entre les trous des clous comparées à cette bande, devaient permettre de préciser ce point.

Van Meegeren travailla à cette toile 6 à 7 mois en tout et la termina, croit-il, au début de 1937.



Un autre faux : « JÉSUS AU MILIEU DES SCRIBES »

Il confirma avoir berné son ami, lorsqu'il lui demanda d'être son intermédiaire pour la vente des *Pèlerins d'Emmaüs*. A la suite de cette vente, d'un montant de 320.000 florins, Van Meegeren eut l'idée de peindre un Pieter de Hoogh. Rue Bonaparte, à Paris, il avait acheté deux vieilles toiles représentant des intérieurs gâchés d'après la technique de Pieter de Hoogh. Sur l'une de ces toiles il peignit un intérieur avec une femme debout au premier plan. Il employa également le petit pot bien connu de Vermeer et un gobelet qui doivent encore se trouver dans sa villa à Nice. Finalement, il signa ce tableau: « P. v. d. H. 1658 », l'année de l'apogée de Pieter de Hoogh.

Il peignit ce tableau au printemps de 1939.

L'expert qui délivra un certificat d'authenticité pour les *Pèlerins d'Emmaüs* donna un certificat analogue pour ce tableau.

Les tableaux: *Les Pèlerins d'Emmaüs*, *La dernière Cène*, *Tête de Christ* et, comme étude préalable, *La dernière Cène*, ainsi que la *Bénédictio d'Isaac*, *La Femme Adultère* et *Intérieur avec femme jouant aux cartes*, soi-disant de Pieter de Hoogh, ont été exécutés dans son atelier de Nice en l'absence de sa femme.

S'il demandait de tels prix à ses acheteurs (il reçut un total de 5.900.000 florins environ), c'était non seulement par esprit de lucre, mais surtout pour que nul ne pût douter de l'authenticité de ces œuvres. Toutefois, il déclara avoir fait ces falsifications exclusivement pour se venger des experts et critiques d'art et pour montrer qu'il savait peindre.

Après qu'il eut passé trois semaines environ à la maison d'arrêt, on lui demanda s'il se jugeait en mesure d'exécuter sans modèle un tableau comme les précédents. Il y consentit et s'installa de son plein gré dans une pièce d'une maison sise Keizersgracht à Amsterdam, où, sous un contrôle permanent, il exécuta un tableau représentant un sujet

tiré de la Bible et dans le genre des soi-disant tableaux de Vermeer peints par lui.

Van Meegeren réussit à peindre une toile représentant *Jésus au milieu des scribes* de mémoire et sans modèle. Le peintre fut contrôlé régulièrement et photographié à différentes reprises au cours de son travail.

Tous les tableaux sus-mentionnés ainsi que le châssis en bois du tableau *Les Pèlerins d'Emmaüs* furent confisqués et déposés au Greffe du Tribunal d'arrondissement à Amsterdam.

Le tableau *La Femme adultère*, vendu à Gøring, fut découvert par les autorités américaines dans une mine de sel à Salzburg parmi d'autres œuvres d'art et ramené en Hollande par les soins de la Commission néerlandaise pour la rapatriement des œuvres d'art.

L'inspecteur Wooning, en accord avec la police française, se rendit à Nice le 25 octobre 1945; avec l'assentiment du locataire actuel, il fit une enquête dans la villa où van Meegeren habitait et visita les objets laissés par celui-ci.

Dans deux grandes pièces du souterrain il découvrit une grande partie du mobilier de Han van Meegeren ainsi que le restant de son atelier de peinture.

Parmi ce mobilier se trouvaient cinq gobelets en verre ancien, deux assiettes d'étain et un morceau de bois. Les verres ainsi que les assiettes en étain auraient été employés comme modèles par van Meegeren lors de l'exécution des faux tableaux de Vermeer et Pieter de Hoogh, tandis que le morceau de bois proviendrait du châssis original du tableau *Les Pèlerins d'Emmaüs*.

Auparavant un officier néerlandais avait visité cette villa et découvert un avant-projet d'intérieur de Pieter de Hoogh et un tableau représentant une femme lisant de la musique, manifestement une variante d'une *Femme lisant une lettre* de Vermeer de Delft.

Toutes ces pièces furent mises en lieu sûr afin de servir à l'enquête de la justice.

Après avoir montré ces deux derniers tableaux à van Meegeren, celui-ci déclara avoir peint *La Femme lisant de la musique* comme étude avant même d'avoir exécuté *Les Disciples d'Emmaüs*.

Quant au châssis des *Pèlerins d'Emmaüs* qui lui fut montré, et au morceau de bois long d'environ 50 cm. trouvé dans sa villa, il déclara formellement l'avoir scié lui-même dans le châssis original car il était trop grand pour sa composition *Les Pèlerins d'Emmaüs*. En réduisant ce châssis il dut y placer deux lattes de renforcement qu'il fixa également avec les vieux clous enlevés du châssis primitif.

Il déclara également que sur l'un des côtés et à environ 15 cm. de l'endroit où il l'avait scié, un grand trou occasionné par un clou était apparu, qu'il avait rempli de poussière.

Van Meegeren rouvrit ce trou en présence de l'inspecteur Wooning.

Il reconnut également les verres qui lui avaient servi de modèles.

Un procès-verbal fut dressé contre van Meegeren, vu les dispositions des articles 326bis c. q. 326 du Code pénal des Pays-Bas, respectivement conçus comme suit:

326 bis : Sera puni d'une peine d'emprisonnement de deux ans au plus ou d'une amende de cinq mille florins au maximum :

1° celui qui appose faussement un nom ou un signe sur ou dans une œuvre de littérature, de science, d'art ou d'industrie, ou celui qui falsifie le nom ou le signe authentique en vue de faire admettre que l'œuvre serait de la main de celui dont il aurait apposé le nom ou le signe;

2° celui qui a dessein aurait vendu, mis en vente, délivré ou aurait en réserve en

vue de la vente ou importerait dans le royaume en Europe une œuvre de littérature, de science, d'art ou d'industrie, dans ou sur laquelle serait apposé faussement un nom ou un signe ou dans laquelle le nom ou le signe authentique serait falsifié, comme étant l'œuvre de la main de celui dont il aurait apposé le nom ou le signe.

L'œuvre peut être confisquée si elle est la propriété du condamné.

326 : Celui qui incite quelqu'un à délivrer quelque objet, à contracter une dette, à annuler une dette en vue de procurer des avantages à un tiers ou à lui-même au mépris de la loi, soit en usant d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par ruse ou mensonge, sera puni d'une peine d'emprisonnement de trois ans au maximum comme coupable d'escroquerie.

Van Meegeren fut relâché après interrogatoire.

Le 29 octobre 1947, il comparut devant le Tribunal d'arrondissement d'Amsterdam. Le Procureur de la Reine demanda pour lui une peine d'emprisonnement de deux ans sans sursis pour infraction aux art. 326 et 326 bis sub 2 du Code Pénal.

Le 12 octobre 1947, il fut condamné par le tribunal sus-mentionné à un an de prison. Il devait purger cette peine dans un établissement spécial à la suite du rapport du psychiâtre.

Le 31 octobre 1947, van Meegeren mourut subitement.

Cet article a été publié dans le numéro 22 (novembre 1948) de la Revue internationale de police criminelle. Il est reproduit avec l'autorisation expresse de l'auteur et de M. le Secrétaire général de la Commission internationale de police criminelle. Toute reproduction, même partielle, est interdite sans autorisation.